



Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 octobre 2024

Date de convocation

04 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Date d'affichage

04 OCTOBRE 2024

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe – Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Hélène MARTIN, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Valérie CAPELLE, Karim BERBACHE, conseillers municipaux.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Étaient Absents excusés :

Présents.....25
Votants.....33

Serge MOREAU, adjoint au Maire, avait donné procuration à Jean-Noël VERFAILLIE, Maire.
Assia LAZREG, adjointe au Maire, avait donné procuration à Estelle BOUTE, conseillère municipale déléguée.
Alice DUPONT-DONNET, adjointe au Maire, avait donné procuration à Joël QUENTIN, conseiller municipal délégué.
Florence LEKEUX, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Bruno LECLERCQ, conseiller municipal délégué.
Christian HANQUET, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Thomas JORIEUX, adjoint au Maire.
Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe.
Thérèse ZAOUÏ, conseillère municipale, avait donné procuration à Christian CHATELAIN, conseiller municipal.
Serge LEKADIR, conseiller municipal, avait donné procuration à Karim BERBACHE, conseiller municipal.

N° DEL-24-34

Objet

**Sortie du
patrimoine
comptable d'un bien
meuble de la
commune et
poursuite du travail
de mise à jour de
l'inventaire**

Secrétaire de séance : Thomas JORIEUX

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 octobre 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.1111-2 et L.2312-1 ;

Vu l'instruction budgétaire M57 qui a posé le principe d'une responsabilité conjointe de l'ordonnateur et du comptable pour le suivi des immobilisations ;

Vu la circulaire NOR INTB1501664J du 27 mars 2015 relative aux modalités de recensement des immobilisations et à la tenue de l'inventaire et de l'état de l'actif ;

Considérant les obligations qui incombent à l'ordonnateur de tenir un inventaire comptable permettant un suivi exhaustif des immobilisations de la Commune, ainsi qu'au comptable de tenir en parallèle un état de l'actif du bilan ;

Considérant la nécessité de mettre en concordance l'état de l'actif et l'état de l'inventaire de la commune ;

Considérant que l'ajustement de l'état de l'actif (comptable) et de l'inventaire (ordonnateur) vise à donner une image fidèle du patrimoine de la commune ;

Considérant que certains de ces biens sont aujourd'hui obsolètes, hors d'usages et souvent totalement amortis, ils doivent alors être retirés de l'inventaire comptable, document comptable dénombrant et évaluant pécuniairement l'ensemble du patrimoine, bien par bien. Le bien est sorti de l'actif pour sa valeur nette comptable ;

Considérant que le matériel suivant n'est plus utilisable (refus au contrôle technique, et trop de frais pour le réparer) ;

MÉTIER—IMMOBILISATIONS—INVENTAIRE—CONSULTATION—FICHE INVENTAIRE				1/1
27600 - MARLY -				
Généralités				
N°inventaire	A3374 -Ordonnateur			
Catégorie	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 8 ANS			
Désignation	IVECO DAILY 35C15 AE-956-JV			
Désignation Comp				
Imputation initiale	2182	Imputation définitive		
Valeurs			Dates	
Valeur initiale du bien	0.00€	Acquisition	22/02/2016	
Amortissements constatés	2 418.06€	Mise en service		
Valeur Comptable Nette	-2 418.06€	Intégration		
Solde provision	0.00€	Sortie		
Solde subvention	0.00€	Affectation		
+/- Value	€	Retour		
		Modalité de sortie		
Origine / Destinataire				
Budget Coll. origine				
SIRET Coll. origine				
Budget Coll. destinataire				
SIRET Coll. destinataire				

SLO

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- de céder le matériel figurant dans la liste ci-dessus par le biais d'un rachat par Renault négocié dans le cadre de l'acquisition d'un nouveau camion. Le prix de reprise a été fixé à 600 euros TTC,
- de sortir de l'inventaire le bien non vendu, au minimum, pour sa valeur nette comptable (vente ou destruction si la valeur nette est nulle),
- d'enregistrer ces mouvements et de poursuivre le travail de mise à jour de l'inventaire,
- d'autoriser la sortie de l'inventaire du bien meuble cité en annexe,
- de valider la valeur nette comptable du bien à sortir de l'inventaire comme suit : **Matériel de transport : valeur nette comptable : 0 €.**

le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur Yves FLOQUET,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-ADOPTE la proposition.

**Le secrétaire de séance
Thomas JORIEUX**



**Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE**



Transmis en sous-préfecture le 21/10/2024.....
Document exécutoire à compter du 21/10/2024